



ENQUÊTE SUR L'IMPACT DES EMEUTES DE MAI 2024 EN NOUVELLE-CALÉDONIE

N°417 / Septembre 2024

TROIS ENTREPRISES CALEDONIENNES SUR QUATRE SUBISSENT UNE BAISSSE DE LA DEMANDE SUITE AUX EMEUTES DE MAI 2024

À partir du 13 mai 2024, la Nouvelle-Calédonie a été affectée par une situation insurrectionnelle entraînant des destructions d'entreprises massives. L'indicateur du climat des affaires a ainsi reculé de 18 points au 2nd trimestre pour s'établir à son niveau le plus bas depuis sa création en 1999 (64,1).

Méthodologie de l'enquête

Chaque trimestre, l'IEOM réalise une enquête portant sur un échantillon stable d'entreprises de plus de 10 salariés représentatif du tissu économique de la Nouvelle-Calédonie. Cette enquête permet de calculer l'indicateur du climat des affaires (ICA).

Dans le cadre de l'enquête de conjoncture du 2^e trimestre 2024, des questions additionnelles spécifiques ont été soumises aux chefs d'entreprise de l'échantillon en vue d'apprécier l'impact des événements sur leur établissement. Sur les 197 entreprises que compte l'échantillon de l'IEOM en Nouvelle-Calédonie, 167 ont répondu (85 %) entre le 20 juin et le 31 juillet pour le 2^e trimestre 2024. Ces entreprises répondantes représentent 15 642 salariés. A l'image du tissu économique de la Nouvelle-Calédonie, la grande majorité des entreprises de l'échantillon est localisée dans le grand Nouméa (75 % des entreprises répondantes). 15 % des entreprises répondantes sont situées en dehors du Grand Nouméa et 10 % sont localisées à la fois sur le grand Nouméa et sur le reste du territoire.

Ces résultats ne sont pas pondérés par le nombre de salariés contrairement au calcul de l'ICA pour lequel les réponses sont pondérées par l'effectif et par le poids du secteur dans l'économie calédonienne.

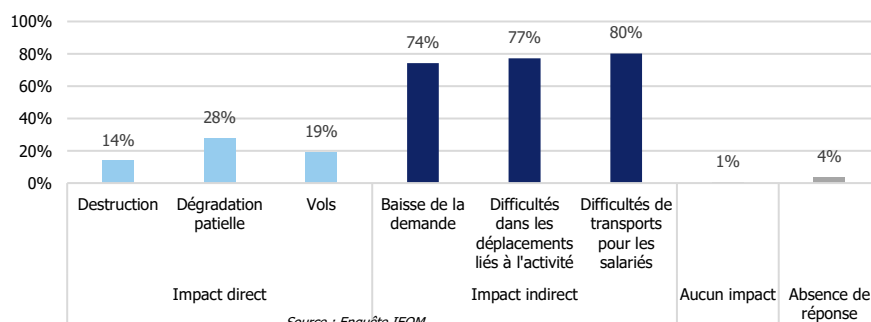
Durant les émeutes, 42 % des entreprises ont subi des dégradations voire ont été détruites, 74 % des entreprises font état d'une baisse de la demande qui leur est adressée et 80 % rapportent des difficultés de transport pour leurs salariés.

42 % des entreprises de l'échantillon déclarent avoir subi un impact direct des émeutes :

- 14 % ont été totalement détruites ;
- 28 % ont fait part de dégradations partielles ;
- 19 % des entreprises de l'échantillon ont également déclaré avoir été victimes de vols.

Dans quelle mesure votre entreprise a été impactée par les émeutes ?

En % du nombre d'entreprises



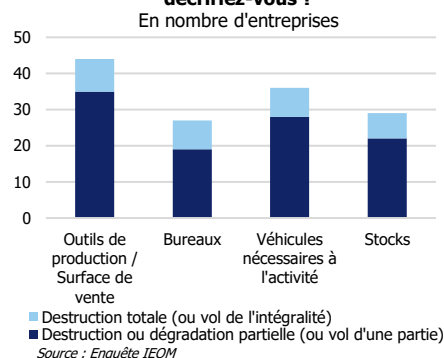
Source : Enquête IEOM

Ces impacts directs concernent en premier lieu les outils de production ou les surfaces de ventes (44 entreprises), puis les véhicules nécessaires à l'activité (36 entreprises), les stocks (29 entreprises) et enfin les bureaux (27 entreprises).

Quasiment toutes les entreprises de l'échantillon ont été indirectement affectées par les émeutes :

- 80 % des entreprises répondantes mentionnent des difficultés de transport pour les salariés et 77 % pour les déplacements liés à l'activité de l'entreprise ;
- 74 % des entreprises interrogées constatent une baisse de la demande.

Si l'impact a été direct, comment le décririez-vous ?



Des niveaux de couverture d'assurance très hétérogènes

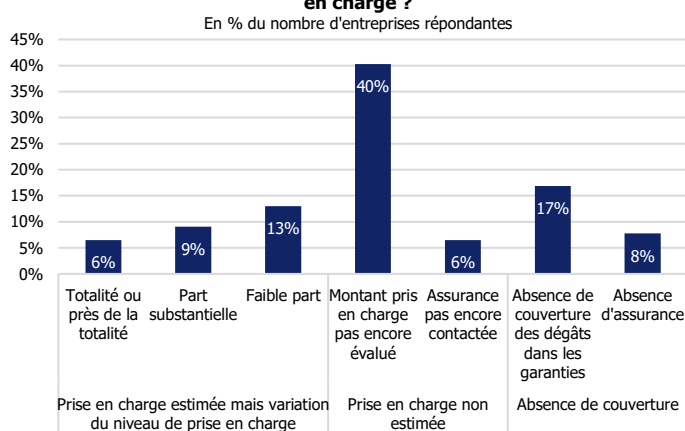
Au moment de l'enquête (20 juin – 31 juillet) :

- 40 % des chefs d'entreprise de l'échantillon directement impactés affirment que leur assurance n'a pas encore évalué le montant de prise en charge ;
- 28 % indiquent qu'ils pourront bénéficier d'un remboursement.

Néanmoins, le niveau de couverture varie considérablement selon les entreprises : il sera faible (moins de 50 %) pour 13 % d'entre elles, substantiel (entre 50 % et 75 %) pour 9 % d'entre elles et total ou quasiment total (plus de 75 %) pour 6 % d'entre elles.

Par ailleurs, 25 % des entreprises directement impactées ont déclaré qu'elles ne bénéficieront pas d'indemnisation, soit parce que les garanties de leur assurance ne couvrent pas les dégâts (2/3 des entreprises non couvertes), soit parce qu'elles ne sont pas assurées (1/3 des entreprises non couvertes).

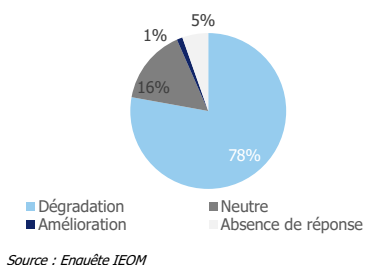
Si vous avez été directement impacté par des dégradations, quel niveau de couverture des sinistres ou de la perte d'exploitation votre assurance prendra-t-elle en charge ?



Une dégradation des conditions d'activité pour la quasi-totalité des entreprises en 2024

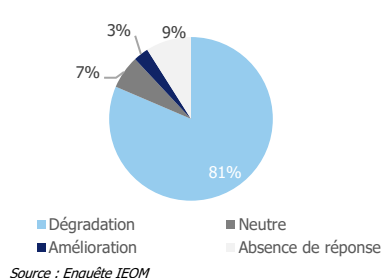
Impact anticipé sur les effectifs pour l'année 2024

En % du nombre d'entreprises



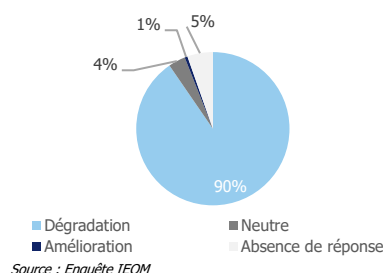
Impact anticipé sur le carnet de commandes pour l'année 2024

En % du nombre d'entreprises



Impact anticipé sur la trésorerie pour l'année 2024

En % du nombre d'entreprises



D'après l'enquête, l'impact anticipé des émeutes sur la trésorerie, le carnet de commande et le niveau des effectifs des entreprises pour l'année 2024 est très élevé.

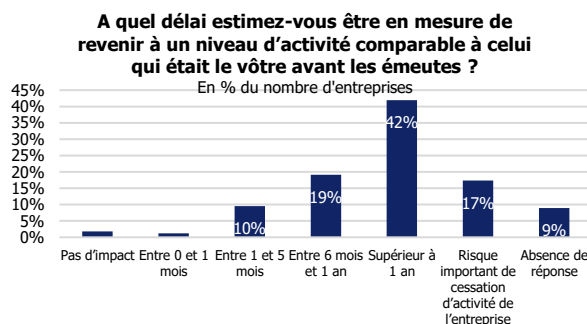
- 90 % des entreprises répondantes indiquent que les événements survenus dégraderont leur trésorerie ;
- 81 % anticipent une dégradation de leur carnet de commandes ;
- 78 % déclarent que leurs effectifs diminueront en 2024.

Une petite partie des chefs d'entreprise anticipent une amélioration de leur situation pour l'année 2024 (1 à 2 % des répondants en fonction des questions). Il s'agit essentiellement de dirigeants d'entreprises du secteur de la sécurité et d'hôtels hébergeant des forces de l'ordre venues de l'Hexagone.

Un délai anticipé de retour à la normale supérieur à un an pour une majorité d'entreprises

S'agissant du délai anticipé de retour à la normale :

- 42 % des entreprises répondantes estiment ce délai supérieur à un an ;
- 19 % déclarent que ce délai sera de 6 mois à un an
- 11 % inférieur à 6 mois ;
- 17 % des dirigeants répondants signalent un risque important de cessation d'activité de leur entreprise.

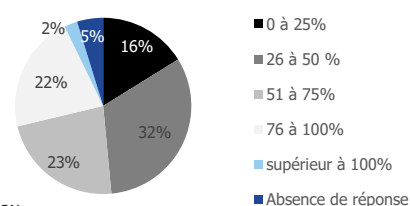


Source : Enquête IEOM

Une activité fortement réduite au 2^e trimestre 2024

- 95 % des entreprises répondantes constatent un niveau d'activité inférieur à leur niveau d'activité normal.
- Elles sont 16 % à constater un arrêt quasi total de leur activité (moins de 25 % du niveau habituel).
- 32 % constatent une activité à un niveau situé entre 26 et 50 % de leur niveau habituel.
- Seules 2 % des entreprises constatent une hausse de leur activité, principalement des entreprises exerçant dans le domaine de la sécurité.

Quel a été le niveau atteint par votre chiffre d'affaires au 2^e trimestre en % du niveau normal pour votre entreprises ?
En % du nombre d'entreprises



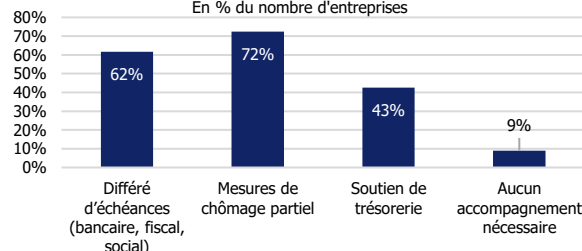
Source : Enquête IEOM

Une demande d'accompagnement significative

En réponse à la crise, plusieurs dispositifs de soutien d'urgence financés par l'État et les collectivités locales ont été mis en œuvre pour aider les entreprises impactées par les émeutes (différé d'échéances, chômage partiel ou encore soutien de trésorerie).

- 72 % des entreprises répondantes envisagent de prendre des mesures de chômage partiel ;
- 62 % souhaitent obtenir des différés d'échéances sur le plan bancaire, fiscal ou social ;
- 43 % indiquent vouloir un soutien de trésorerie ;
- 9 % des entreprises répondantes estiment qu'aucun accompagnement ne leur sera nécessaire et qu'elles seront en capacité à surmonter seule cette situation. Il s'agit essentiellement de grandes entreprises.

Quel type d'accompagnement envisagez-vous de solliciter pour faire face à cette situation ?
En % du nombre d'entreprises



Source : Enquête IEOM

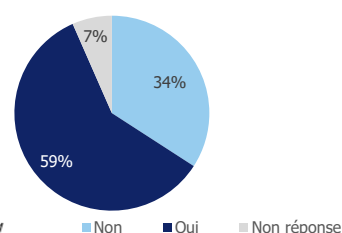
Une forte augmentation des craintes de défaillance à l'horizon d'un an

En moyenne sur l'année 2023, 18 % des entreprises déclaraient craindre une défaillance à horizon 12 mois.

Cette proportion avait déjà nettement augmenté au 1^{er} trimestre 2024 (28 %) dans un contexte de grave crise du secteur minier et métallurgique.

Les émeutes de mai 2024 ont rendu les chefs d'entreprise nettement plus pessimistes sur leur capacité à pouvoir continuer leur activité : 59 % des entreprises interrogées craignent une défaillance à horizon de 12 mois. Il s'agit d'un record depuis l'inclusion de cette question dans le questionnaire de l'enquête de conjoncture en 2020.

Craignez-vous une défaillance de votre entreprise au cours des 12 prochains mois ?
En % du nombre d'entreprises



Source : Enquête IEOM

ANNEXE : Questionnaire portant sur l'impact des émeutes en Nouvelle-Calédonie transmis aux entreprises répondant à l'enquête de conjoncture de l'IEOM du 20 juin au 31 juillet

Dans quelle mesure votre entreprise a été impactée par les émeutes (plusieurs réponses possibles)?

- | | |
|--|--|
| ☐ Destruction | ☐ Difficultés dans les déplacements liés à l'activité |
| ☐ Dégradation partielle | ☐ Difficultés de transports pour les salariés |
| ☐ Vols | ☐ Aucun impact |
| ☐ Baisse de la demande | |

Si l'impact a été direct, comment le décririez-vous ?

- | | | | |
|---|--------------------------------------|---|--|
| Outils de production / Surface de vente | ☐ Non impacté | ☐ Destruction partielle | ☐ Destruction totale |
| Bureaux | ☐ Non impacté | ☐ Destruction partielle | ☐ Destruction totale |
| Véhicule(s) nécessaire(s) à l'activité | ☐ Non impacté | ☐ Destruction partielle
(ou vol d'une partie des véhicules) | ☐ Destruction totale
(ou vol de la totalité des véhicules) |
| Stocks | ☐ Non impacté | ☐ Destruction partielle
(ou vol d'une partie du stock) | ☐ Destruction totale
(ou vol de la totalité du stock) |

Si vous avez été directement impacté par des dégradations, quel niveau de couverture des sinistres ou de la perte d'exploitation votre assurance prendra-t-elle en charge ?

- | | |
|---|---|
| ☐ La totalité ou près de la totalité (plus de 75 %) | ☐ Vous n'avez pas encore contacté votre assurance |
| ☐ Une part substantielle mais pas la totalité (entre 50 et 75 %) | ☐ Votre assurance n'a pas encore évalué le montant de prise en charge |
| ☐ Une faible part (moins de 50%) | ☐ Vous êtes assurés mais les garanties de votre assurance ne couvrent pas les dégâts |
| ☐ Vous n'êtes pas assurés | |

A quel délai estimez-vous être en mesure de revenir à un niveau d'activité comparable à celui qui était le vôtre avant les émeutes ?

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| Pas d'impact | Entre 0 et 1 mois | Entre 1 et 5 mois | Entre 6 mois et 1 an | Supérieur à 1 an | Risque important de cessation d'activité de l'entreprise |
| ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ | ☐ |

Quel a été le niveau atteint par votre chiffre d'affaires au 2^e trimestre 2024 en pourcentage du niveau normal pour votre entreprise ?

(Par exemple, si votre entreprise réalise 20% de son chiffre d'activité habituel, renseigner : 20%)

Quel impact anticipez-vous en 2024 du fait des émeutes sur :

- | | | | | | |
|---|--------------------------|--------------------|---------------|---------------------|---------------------------|
| Votre trésorerie : | Forte dégradation | Dégradation | Neutre | Amélioration | Forte amélioration |
| Le niveau de votre carnet de commandes : | Forte dégradation | Dégradation | Neutre | Amélioration | Forte amélioration |
| Vos effectifs : | Forte baisse | Baisse | Neutre | Hausse | Forte hausse |

Quel type d'accompagnement envisagez-vous de solliciter pour faire face à cette situation (plusieurs réponses possibles) ?

- | | |
|---|--|
| ☐ Différé d'échéances (bancaire, fiscal, social) | ☐ Mesures de chômage partiel |
| ☐ Soutien de trésorerie | ☐ Autre (à renseigner en commentaire) |
| ☐ Aucun accompagnement nécessaire (capacité de l'entreprise à surmonter seule cette situation par exemple) | |

Craignez-vous une défaillance de votre entreprise au cours des 12 prochains mois ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| ☐ Oui | ☐ Non |
|------------------------------|------------------------------|